

**Suivi de la Déclaration de Québec
sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie
envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection
et la promotion de la diversité des expressions culturelles**
Communication

Présentée par

**M. Bertrand St-Arnaud
(Québec)**

BRUXELLES (BELGIQUE) | 8-12 JUILLET 2012

« La version prononcée fait foi »

TABLE DES MATIÈRES

Introduction p. 3

1. Mise en œuvre du plan d'action depuis la session de Kinshasa p. 3

2. Mise en œuvre du plan d'action depuis la réunion intersessionnelle de Bruxelles p. 4

3. Initiatives de l'OIF et de l'UNESCO p. 7

ANNEXE 1 : La Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

ANNEXE 2 : Plan d'action visant la promotion et l'application concrète de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'espace francophone

ANNEXE 3 : Lettre de l'administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, à l'attention du secrétaire général administratif de l'APF, M. Jean-Luc Lala

Introduction

Vous me permettrez de faire d'abord un bref retour sur les principaux éléments du rapport que j'ai présenté ici même, à Bruxelles, en mars dernier, lors de notre réunion intersessionnelle.

Je rappelle que, lors de la session de Kinshasa, en juillet 2011, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) a entériné un vaste plan d'action, qui prolonge en une série de gestes concrets l'ensemble des engagements qui ont été enchâssés dans la *Déclaration de Québec*, adoptée par l'APF dans la foulée de la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEK)*. Ce plan d'action, mis en œuvre sous l'égide de la CECAC, guide désormais l'implication de l'APF, et celle de l'ensemble de ses sections, à l'égard de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Depuis la session de Kinshasa, et conformément au plan d'action, l'APF a pris une série d'initiatives, que j'ai présentées en détail lors de notre dernière réunion.

On me permettra d'en rappeler ici les grandes lignes, pour ensuite me concentrer sur les développements qui ont eu cours depuis le mois de mars 2012.

1. Mise en œuvre du plan d'action depuis la session de Kinshasa

À la suite de la session de Kinshasa et suivant notre plan d'action, le secrétaire général parlementaire de l'APF a écrit aux présidents des sections de la Communauté française de Belgique/Wallonie Bruxelles, du Cap-Vert, du Liban, de la Mauritanie, du Rwanda, du Vanuatu et de la Centrafrique, les invitant à sensibiliser leur exécutif relativement au fait que leur pays n'avait pas encore ratifié la Convention sur la diversité des expressions culturelles, ratification qui est devenue, il faut le rappeler, une obligation pour adhérer à la Francophonie.

Le président de notre commission, M. Didier Berberat, a, quant à lui, commis un article sur la CIDEDEC et ses conclusions. Cet article a été publié dans l'édition de décembre 2011 de la revue *Francophonie*, publiée par Radio France Internationale (RFI) et TV5 MONDE.

Enfin, suivant notre engagement d'assurer une représentation de l'APF aux sessions des organes de la Convention (Conférence des Parties et Comité intergouvernemental), l'APF a pris part, à titre d'observateur, à la 5^e session ordinaire du Comité intergouvernemental, tenue en décembre 2011. J'ai moi-même assuré cette représentation.

Conformément à la résolution sur le suivi de la *Déclaration de Québec*, adoptée lors de la session de Kinshasa, j'y ai recommandé la mise en place d'un dispositif de surveillance des accords commerciaux internationaux, permettant d'identifier les négociations internationales susceptibles d'entrer en contradiction avec les principes de la Convention, et de veiller à ce que les États maintiennent intacte leur capacité d'intervention dans le domaine de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles.

En outre, un débat sur l'utilisation du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) a retenu l'attention lors de cette 5^e session ordinaire du Comité intergouvernemental. Ce débat a mis en évidence le défi que représente la dotation du FIDC en raison, notamment, de la difficulté de recueillir des contributions volontaires de l'ensemble des États Parties. En effet, à ce jour, seulement 37 des 122 Parties à la Convention ont contribué au FIDC, pour un total de 5,2 millions US\$.

Rappelons que notre plan d'action nous invite à faire un suivi de la contribution annuelle versée au Fonds par nos gouvernements. De fait, si aucune contribution n'est versée au Fonds, ou si celle-ci n'atteint pas un montant correspondant à 1 % de la contribution à l'UNESCO, il est légitime que nous, parlementaires, demandions à nos gouvernements de verser cette contribution, ou de l'augmenter.

2. Développements depuis la réunion intersessionnelle de Bruxelles

Depuis notre réunion intersessionnelle du mois de mars dernier, certains développements nous ont permis de poursuivre la mise en œuvre de notre plan d'action, voire d'en accélérer le rythme.

D'entrée de jeu, rappelons qu'au cours de cette réunion, le directeur de la Langue française et de la diversité culturelle et linguistique à l'OIF, M. Frédéric Bouilleux, que nous avons le loisir d'auditionner, a profité de cette tribune pour nous annoncer officiellement que son organisation allait inclure un volet parlementaire à son *programme d'appui au renforcement des politiques et industries culturelles des pays du Sud*.

Ce faisant, M. Bouilleux répondait positivement à une demande de l'APF, qu'avait formulée le secrétaire général administratif, M. Jean-Luc Lala, dans une lettre transmise à l'administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime. Rappelons que cette démarche de l'APF figurait dans plan d'action.

Cette annonce de M. Bouilleux nous a été reconfirmée dès le mois d'avril par l'administrateur de l'OIF, dans une lettre adressée à notre secrétaire général administratif. M. Duhaime y indique qu'une session d'information portant sur les enjeux de la diversité des expressions culturelles, sur les stratégies publiques de développement des industries culturelles et sur le rôle des parlementaires dans ce processus, sera offerte dans chacun des quatre pays sélectionnés dans le cadre du programme de l'OIF, soit le Burkina Faso, le Gabon, le Niger et le Sénégal. Ces quatre pays ont été retenus par l'OIF à la suite d'un Appel à propositions initié par l'Organisation internationale de la Francophonie. L'administrateur de l'OIF sollicite également notre collaboration afin d'identifier des dates pour la tenue de ces sessions, ainsi que des parlementaires susceptibles de partager leurs expériences relatives à la contribution de leur parlement national dans la mise en place de politiques culturelles publiques.

Nous avons évidemment reçu cette annonce et ces demandes avec satisfaction et enthousiasme. De plus, grâce au déploiement d'un volet parlementaire rattaché au programme de l'OIF, qui sera effectué en collaboration avec l'APF, nous voyons prendre forme l'une des principales mesures de notre plan d'action, à savoir l'élaboration et la tenue d'un séminaire de formation sur la Convention auprès des parlementaires de la Francophonie.

En définitive, ces deux volontés que nous avons, celle de voir les parlementaires être associés au programme d'appui de l'OIF, et celle de mettre sur pied un séminaire de formation sur la Convention, se concrétisent en un seul et même projet.

Des démarches ont déjà été effectuées afin de permettre la tenue des séances d'information dans les quatre pays concernés. La lettre transmise par l'administrateur de l'OIF a été présentée lors de la dernière Régionale Afrique, par le chargé de mission Afrique, M. Salvador Yameogo.

En outre, le secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Jacques Legendre, a adressé une lettre aux présidents de section du Gabon et du Niger, sollicitant leur collaboration afin d'obtenir deux propositions de dates pour la tenue de cette activité d'ici au 31 décembre 2012, ainsi que la désignation d'une personne ressource pour l'organisation technique de cette session.

Il est par ailleurs convenu que le Sénégal et le Burkina Faso recevront semblable correspondance à la suite des élections législatives qui s'y tiendront respectivement en juillet et décembre 2012, dès que les sections auront été reconstituées.

Dans un autre ordre d'idées, lors de notre réunion de mars dernier, j'ai conclu la présentation de mon rapport de suivi en rappelant que le plan d'action identifie une série d'initiatives que peuvent prendre les parlementaires au sein de leur parlement respectif, tel que d'évaluer dans quelle mesure leur gouvernement s'investit dans la mise en œuvre de la Convention et le développement des industries culturelles.

Dans cette veine, je proposais qu'au sein des parlements membres de l'APF, la commission compétente en matière culturelle puisse auditionner le ou la ministre de la Culture à propos de la Convention. Nous avons par la suite convenu que cette suggestion ferait l'objet d'une correspondance aux présidents de section.

Le secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, et le président de notre Commission, M. Didier Berberat, ont donc, dès le mois d'avril, fait parvenir une circulaire aux présidents de sections, les invitant à examiner la possibilité qu'une commission parlementaire de leur Parlement national puisse se saisir de deux dossiers majeurs pour la Francophonie, soit la mise en œuvre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* et la mise en œuvre du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*.

3. Initiatives de l'OIF et de l'UNESCO

Depuis la session de Kinshasa, nous avons pris l'habitude de répertorier les actions significatives de l'OIF et de l'UNESCO en matière de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelle.

Je conclurai donc cette communication en portant deux éléments à votre attention. D'une part, en février dernier, les acteurs de la Francophonie se sont concertés afin d'adopter une position commune en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio + 20, qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin. Les parlementaires ont pris part à cette concertation, au sortir de laquelle la Francophonie s'est prononcée pour que des références à la diversité linguistique et culturelle soient ajoutées à la Déclaration finale de la Conférence, et pour que la culture soit prise en compte dans le développement.

Dans cette foulée, le secrétaire général parlementaire de l'APF a fait parvenir une circulaire aux présidents et présidentes de section, les enjoignant d'inviter les parlementaires inscrits à la Conférence Rio + 20 à promouvoir et défendre la position adoptée par la Francophonie.

D'autre part, à l'occasion de la journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, le 21 mai dernier, l'OIF et l'UNESCO ont présenté un ouvrage intitulé « Politiques pour la créativité – Guide pour le développement des industries culturelles et créatives ».

Ce guide propose des orientations pratiques et concrètes pour la formulation, la gestion et le suivi de politiques en faveur des industries culturelles et créatives porteuses d'un potentiel majeur pour créer des emplois. L'ouvrage est disponible sur le site Internet de l'UNESCO. Les parlementaires de la Francophonie sont évidemment encouragés à le consulter.

En terminant, j'aimerais insister sur le chemin que nous avons parcouru depuis l'adoption de la Déclaration de Québec. Nous pouvons nous réjouir des étapes que nous avons franchies et de l'état d'avancement de la mise en œuvre de notre plan d'action. Nous devons poursuivre sur cette voie, maintenir le rythme et redoubler d'efforts afin de concrétiser, au sein de l'APF et dans nos parlements nationaux, nos engagements en faveur de la diversité des expressions culturelles. Le travail reste à faire pour donner à la Convention tout son poids politique et juridique. La contribution des parlementaires est essentielle à la réussite de cette entreprise.

Merci beaucoup.